

Vos démarches sur rendez-vous !

**Quel que soit son âge, le demandeur doit être obligatoirement présent au dépôt du dossier comme au retrait du titre.
ORIGINAL ET PHOTOCOPIE DE TOUTES LES PIÈCES.**

PREMIÈRE DEMANDE
Dans tous les cas :

- Le CERFA à remplir en ligne sur le site service-public.fr (à imprimer et à signer sur place) ou remis par le service
- Une photo d'identité récente (- de 6 mois) de format 3.5 cm x 4.5 cm, fond clair (conforme à la norme ISO/IEC 19794-5)
- Si besoin : un justificatif de nationalité française.

Pour les Majeurs (+ de 18 ans) :

- Timbre fiscal de 86 euros (achat sur service-public.fr, chez les buralistes ou centres d'impôts)
- Ou** Carte nationale d'identité sécurisée en cours de validité, ou périmée de moins de cinq ans.
- Copie intégrale de l'acte de naissance de moins de trois mois.
- Ou** Justificatif de domicile récent*
- Majeurs hébergés : Justificatif de domicile récent*, pièce d'identité et attestation de l'hébergeant.

Pour les Mineurs (- de 18 ans) :

- Ou** Pour les – de 15 ans : timbre fiscal de 17 euros (achat sur service-public.fr, chez les buralistes ou centres d'impôts)
- Pour les + de 15 ans : timbre fiscal de 42 euros
- Ou** Carte nationale d'identité sécurisée en cours de validité, ou périmée de moins de cinq ans et livret de famille (parents et enfant concerné)
- Copie intégrale de l'acte de naissance de moins de trois mois
- Pièce d'identité et Justificatif de domicile récent* du parent qui fait la demande.
- En cas de séparation, la preuve de l'exercice de l'autorité parentale**

RENOUVELLEMENT
Dans tous les cas :

- Le CERFA à remplir en ligne sur le site service-public.fr (à imprimer et à signer sur place) ou remis par le service
- Une photo d'identité récente (- de 6 mois) de format 3.5 cm x 4.5 cm, fond clair (conforme à la norme ISO/IEC 19794-5)
- Restitution de l'ancien passeport et copie de la page 3
- Ou** Carte nationale d'identité sécurisée en cours de validité, ou périmée de moins de cinq ans.
- Copie intégrale de l'acte de naissance de moins de trois mois.
- Si besoin : un justificatif de nationalité française.

Pour les Majeurs (+ de 18 ans) :

- Timbre fiscal de 86 euros (achat sur service-public.fr, chez les buralistes ou centres d'impôts)
- Ou** Justificatif de domicile récent*
- Majeurs hébergés : Justificatif de domicile récent*, pièce d'identité et attestation de l'hébergeant.

Pour les Mineurs (- de 18 ans) :

- Ou** Pour les – de 15 ans : timbre fiscal de 17 euros (achat sur service-public.fr, chez les buralistes ou centres d'impôts)
- Pour les + de 15 ans : timbre fiscal de 42 euros
- Livret de famille (parents et enfant concerné)
- Pièce d'identité, Justificatif de domicile récent* du parent qui fait la demande
- En cas de séparation, la preuve de l'exercice de l'autorité parentale**

Vos démarches sur rendez-vous !

Quel que soit son âge, le demandeur doit être obligatoirement présent au dépôt du dossier comme au retrait du titre. ORIGINAL ET PHOTOCOPIE DE TOUTES LES PIÈCES.

RENOUVELLEMENT en cas de PERTE OU VOL
Dans tous les cas :

- Le CERFA à remplir en ligne sur le site service-public.fr (à imprimer et à signer sur place) ou remis par le service
- Une photo d'identité récente (- de 6 mois) de format 3.5 cm x 4.5 cm, fond clair (conforme à la norme ISO/IEC 19794-5)
- Ou** Déclaration de perte établie en Mairie, ou à remplir en ligne sur le site service-public.fr (à imprimer)
- Déclaration de vol établie par le commissariat ou la brigade de gendarmerie
- Si besoin : un justificatif de nationalité française.

Pour les Majeurs (+ de 18 ans) :

- Timbre fiscal de 86 euros (achat sur service-public.fr, chez les buralistes ou centres d'impôts)
- Ou** Carte nationale d'identité sécurisée en cours de validité, ou périmée de moins de cinq ans.
- Copie intégrale de l'acte de naissance de moins de trois mois et pièce d'identité avec photo (Permis de conduire, carte vitale...)
- Ou** Justificatif de domicile récent*
- Majeurs hébergés : Justificatif de domicile récent*, pièce d'identité et attestation de l'hébergeant.

Pour les Mineurs (- de 18 ans) :

- Ou** Pour les – de 15 ans : timbre fiscal de 17 euros (achat sur service-public.fr, chez les buralistes ou centres d'impôts)
- Pour les + de 15 ans : timbre fiscal de 42 euros
- Ou** Carte nationale d'identité sécurisée en cours de validité, ou périmée de moins de cinq ans et livret de famille (parents et enfant concerné)
- Copie intégrale de l'acte de naissance de moins de trois mois
- Pièce d'identité et Justificatif de domicile récent* du parent qui fait la demande.
- En cas de séparation, la preuve de l'exercice de l'autorité parentale**

TOUTE FAUSSE DÉCLARATION EST PASSIBLE DE POURSUITES PÉNALES CONFORMÉMENT AUX ARTICLES 441-6 ET 441-7 DU CODE PÉNAL : 1 À 2 ANS DE PRISON ; 15 000 À 30 000 EUROS D'AMENDE

POUR LES FEMMES DONT L'IDENTITÉ A CHANGÉ

- Acte de mariage
- Livret de famille à jour

POUR LE NOM D'USAGE DES ENFANTS

- Autorisation des deux parents, ainsi que leurs pièces d'identités.

Service Population et Citoyenneté

- **Mairie Annexe : 04 92 90 49 10 (sur rendez-vous)**

Espace Saint Philippe
Avenue Roumanille
Du lundi au vendredi de 8h30 à 17h00 (sans interruption)

Service Central de l'Etat Civil

44941 NANTES Cedex 9

www.diplomatie.gouv.fr

A noter : Délai d'obtention : **17 jours environ**

Durée de validité : **5 ans pour les Mineurs**
10 ans pour les Majeurs

Cette liste, valable à ce jour, le 02 août 2016, est susceptible de modifications émanant des services de la Sous-préfecture.

* Justificatif de domicile récent – moins d'un an (avis d'imposition, non-imposition, la quittance de loyer ou d'assurance logement, facture d'eau, d'électricité, de gaz ou de téléphone fixe, le titre de propriété, le contrat de location en cours de validité)

** En cas de séparation, la preuve de l'exercice de l'autorité parentale,

- La décision de justice qui désigne les personnes qui exercent l'autorité parentale.

- Si garde alternée, fournir le justificatif de domicile des deux parents, ainsi que leurs pièces d'identités.

- Si une autre personne exerce l'autorité parentale (tuteur ou tutrice) : la décision de justice attestant sa qualité.